



PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- SEANCE DU 9 SEPTEMBRE 2011 -

Etaient présents : M. BRUN, M. JOURDAN, M. PORTINE, Mme RIGAL-CELLARD, Mme BOULERIE, Mme DESCHARD, Mme DINCLAUX, M. LOQUAY, M. RICHARD, M. JOLY, Mme SANGUIRGO, M. DUVERGER, M. LE GARROY, M. GUETTE, M. MARSAT, M. POLI.

Etaient représentés : M. BEYLOT, M. RIBEYRE, M. GIRON, Mme LE GARS, M. PERIZ, M. HAZOUARD, M. BENOIT, M. REIFFERS.

Etaient invités : Mme MUTI, représentante de Monsieur le Recteur, Mme de MONTGOLFIER, M. CHAPOULIE, Mme LAFITE, Mme LAWSTANCE, Mme LARGOUET.

Le quorum étant atteint, le président BRUN ouvre la séance à 9 H 15.

I - ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 8 JUILLET 2011

Le Président BRUN demande à Monsieur RAMBAUD de rappeler les modalités de validation des procès-verbaux du Conseil.

M. RAMBAUD rappelle les modalités suivantes : les conseillers reçoivent une version électronique qu'ils sont invités à corriger en adressant un message à son intention. Les demandes de modifications sont intégrées et signalées dans l'exemplaire papier, remis en séance, qui fait l'objet du vote.

Mme MUTI, suite au débat d'orientation budgétaire présenté devant le CA du 8 juillet, rappelle le cadre réglementaire posé par le décret n° 2006-618 du 27 juin 2008 qui conditionne à l'autorisation préalable du Recteur le vote du CA conduisant à un prélèvement sur le fonds de roulement destiné à couvrir un déséquilibre de fonctionnement. Elle rappelle que l'exercice précédent a été marqué par deux prélèvements sur le fond de roulement pour la section de fonctionnement alors que cette pratique doit rester exceptionnelle. Elle attire également l'attention du conseil sur les conséquences observées dans les autres universités de la prise en compte des observations des Commissaires aux Comptes qui a conduit à des nouveaux prélèvements sur le fonds de roulement.

Le président BRUN remercie Madame MUTI pour ces informations.

M. PORTINE demande une modification du compte-rendu de son intervention relative aux conventions internationales.

Le président BRUN propose de passer au vote.

Ne prend pas part au vote	: 0
Abstention	: 0
Contre	: 0
Pour	: 24

➤ Le procès-verbal du Conseil d'Administration du 8 juillet 2011 est adopté.

II - INFORMATIONS DIVERSES

Le président BRUN informe le conseil de l'évolution des grands dossiers immobiliers de l'établissement. La seconde tranche du site Renaudel est achevée et a obtenu l'avis favorable de la Commission de Sécurité. De même, les travaux de mise en sécurité et de réhabilitation du bâtiment I ont été achevés cet été. Là encore, la Commission de Sécurité a donné un avis favorable. Conformément à l'un des objectifs inscrits au contrat quinquennal, cet avis favorable entraîne également la levée de l'avis défavorable de l'ensemble des bâtiments du « carré ». L'université bénéficie donc désormais d'un avis favorable pour l'ensemble de ses bâtiments. Enfin, les travaux de mise en place des 7 laboratoires de langues au bâtiment C avancent conformément au calendrier prévisionnel. Le CA est informé de la demande du Conseil Régional de la mutualisation des 2 projets de création du grand amphithéâtre de l'IEP et de l'auditorium de la MILC. Les discussions sont en cours pour défendre au mieux l'intérêt du projet MILC.

De même, il informe le CA de la forte baisse du budget prévisionnel des opérations isolées de l'Opération Campus financées par les intérêts intermédiaires (de 30 millions à 7 millions). Cette réduction conduit nécessairement à revoir à la baisse le nombre d'opérations susceptibles d'être financées. Pour Bordeaux 3, il affirme que le projet prioritaire reste le projet de création d'une Maison de la Recherche.

M. PORTINE souhaite aborder le problème des bureaux des enseignants de Lettres situés au 3^{ème} étage du bâtiment A.

M. JOURDAN répond que ces collègues seront relogés dans les bâtiments du carré à la rentrée 2011 et que les bureaux libérés seront occupés par les collègues du Département d'Anglais.

Le président BRUN félicite les services techniques pour leur action dans toutes ces opérations immobilières.

M. RICHARD demande des éléments d'information sur le projet d'affectation 2011/2012 du bâtiment A2 du fait du report des travaux.

M. JOURDAN répond que ces espaces seront remis à la disposition de l'UFR de Langues.

M. CHAPOULIE précise qu'il faudra également reconfigurer le projet de la MPI/Maison de la Recherche pour récupérer de la surface.

Le président BRUN informe ensuite le CA de l'évolution de certains dossiers nationaux. Le principe du versement du 10^{ème} mois de bourse a été confirmé durant l'été. L'arrêté relatif à la Licence a été publié au Journal Officiel le 12 août. Cet arrêté prévoit notamment un volume horaire d'au moins 1 500 heures sur l'ensemble du cursus de la Licence. Monsieur le Président indique au CA que certaines organisations étudiantes considèrent que l'article 17,

qui évoque l'organisation de deux sessions de contrôle des connaissances et aptitudes, est susceptible de remettre en cause le vote du CA sur l'organisation des MCC du département de Géographie. Il a été rappelé que la DGESIP et le juge administratif ont déjà validé l'autorisation de déroger à la deuxième session quand un établissement avait fait le choix du contrôle continu intégral à condition de veiller à la mise en place d'épreuves de substitution pour les étudiants « défaillants » du régime général. L'arbitrage du Ministère sur cette question sensible sera sollicité dans les meilleurs délais.

Il informe ensuite le CA des dernières évolutions liées à la situation budgétaire de l'établissement. Suite au Débat d'Orientation Budgétaire qui a eu lieu lors du CA du 8 juillet, le Rectorat a sollicité la direction de l'université pour exprimer des réserves sur le projet de prélèvement de 500 000 € sur le fonds de roulement destiné à équilibrer les dépenses de fonctionnement du budget 2012. Ces réserves sont fondées sur le décret de 2008 qui encadre et limite très strictement cette pratique.

Monsieur le Président rappelle le coût financier du dossier de la « masterisation » estimé à 450 000 € et l'insuffisance des crédits délégués dans le cadre du transfert de la masse salariale Etat estimée à 164 000 €. Il souligne les efforts engagés par l'établissement qui, face à un déséquilibre attendu de 1,4 millions d'euros, a prévu de réaliser 900 000 € d'économies financées, d'une part par des mesures portant sur le taux d'occupation et les modalités d'occupation de nos emplois (environ 500 000 €), et d'autre part par des mesures portant sur l'offre de formation comme par exemple la non-exécution attendue de plus de 3 000 heures pour le département LEA (estimée au total à environ 400 000 €). Un rendez-vous entre le président et M. le Recteur a été fixé dans la semaine.

Mme MUTI précise que le but de Monsieur le Recteur est d'aider les universités tout en veillant au respect de la réglementation.

M. JOURDAN souligne l'impact des mesures « exogènes » (masterisation et non prise en compte de l'extension en année pleine des effets de la campagne d'emploi 2010) sans lesquelles le cadrage budgétaire aurait fait état d'un excédent de fonctionnement.

Le président BRUN rappelle que l'université Bordeaux 3 a fait des efforts importants en matière d'économies.

M. GUETTE regrette vivement le désengagement de l'État qui place l'établissement en position très inconfortable. Il considère que l'État n'a pas tenu ses promesses.

M. PORTINE fait le constat de l'affrontement de deux logiques de financement du système universitaire : une logique anglo-saxonne caractérisée par une part très importante dans le financement des frais de scolarité acquittés par les étudiants avec en corollaire un système de bourse très développé et une logique plus européenne caractérisée par un financement très lié à l'impôt. Il pointe les limites d'un discours visant à inciter les universités à aller chercher des financements « à l'extérieur ».

Le président BRUN précise que le budget 2012 a été construit sur une hypothèse prudente d'augmentation de la DGF limitée à +1,5 % alors que notre DGF a augmenté de 3 % l'an dernier. Il attire l'attention du CA sur le fait que le Ministère n'applique pas intégralement les résultats du modèle SYMPA afin d'éviter que certaines universités ne voient baisser sensiblement leur DGF. Notre établissement s'est vu « priver » à ce titre d'une somme de 100 000 €. « Egoïstement », notre établissement aurait tout intérêt à ce que le système SYMPA soit appliqué intégralement.

III - POINT SUR LA PREPARATION DE LA RENTREE

Le président BRUN informe les membres du CA de l'état de préparation de la rentrée. A ce jour, 90 % des cours ont été saisis sur Hyperplaning, ce qui permet de penser que la rentrée devrait bien se passer. Devant le constat de la mobilisation contrastée des enseignants en faveur de l'UE PPE, il annonce le prochain recrutement de 2 ou 3 contractuels IGE qui seront rattachés au POSIP afin d'assurer ces enseignements. Il informe également le CA du recrutement des 6 formateurs de langue qui assureront les cours de l'UE Langue.

Il attire l'attention des conseillers sur la situation du LEA qui se trouve confronté à une problématique très particulière liée à l'impossibilité de « trouver » assez de chargés de cours. Il manque 3 000 heures de cours. Le CEVU devra être consulté très rapidement sur le sujet.

M. RICHARD reconnaît la difficulté à identifier les enseignants volontaires pour s'investir dans l'UE PPE. Il constate également l'effet d'aspiration **créé** par les enseignements disciplinaires. Devant le constat des difficultés du LEA, il souhaite que soit engagé un débat sur ses finalités et ses débouchés.

Le président BRUN ajoute que l'on peut regretter qu'un certain nombre de collègues recrutés en LE/LEA passe progressivement en LCE pour des raisons de carrière.

Mme RIGAL-CELLARD signale le problème du niveau des étudiants du LE/LEA qui est globalement inférieur aux étudiants de LCE. Elle propose l'instauration d'un numérus clausus.

Le président BRUN regrette cette situation qui vient pénaliser les étudiants les plus défavorisés inscrits dans une formation caractérisée par un taux de réussite faible. Il considère que cela révèle un certain échec du système. Il constate que nous ne sommes pas capables collectivement de mettre en place toute notre offre de formation.

M. RAMBAUD évoque un effet d'aspiration des ressources humaines disponibles lié à l'augmentation des maquettes de LC/LCE.

M. PORTINE demande si dans le cadre du LEA les structures de laboratoires de langues du bâtiment K vont disparaître. Un partage avec l'Espagnol pourrait être envisagé.

Sur la problématique posée par le nouvel arrêté Licence, le président BRUN annonce que la mise en place intégrale de l'arrêté Licence ne sera pas possible à court terme.

M. LOQUAY rappelle le délai prévu pour la pleine application des dispositions de l'arrêté. Il se déclare confiant sur la question de notre capacité à respecter ce contrat de 1 500 heures qui vise l'ensemble des heures de formation, y compris par exemple les heures de stage.

Le Président BRUN souligne le fait que le bureau de la CPU avait déclaré, au vu du calendrier de publication, le caractère inapplicable de l'ensemble des articles de l'arrêté.

Mme RIGAL-CELLARD rappelle le fait que la référence aux 1 500 heures de formation émane d'une directive européenne.

M. LOQUAY ajoute que cet objectif des 1 500 heures avait été précisé au moment de la mise en place du Plan Réussir en Licence.



M. PORTINE craint que la révision des maquettes ne bouleverse la structure de l'offre de formation.

IV - CALENDRIER ELECTORAL 2011 / 2012

Le président BRUN informe le Conseil d'Administration du projet de calendrier électoral 2011/2012 qui sera marqué dans un premier temps par les élections au Comité Technique et à la Commission Consultative Paritaire des Agents Non-Titulaires qui auront lieu le 20 octobre prochain. Les élections visant au renouvellement complet des conseils centraux seront organisées au début du mois de mars 2012. Un projet de calendrier électoral évoquant un scrutin organisé le 6 mars pour les personnels et les 7 et 8 mars pour les étudiants a été présenté aux membres du CA. L'élection du nouveau président, par les membres élus du nouveau CA, est prévue le 23 mars.

M. RICHARD demande quelle sera la date de dépôt des listes.

M. RAMBAUD répond, sous toutes réserves, que la période actuellement envisagée pour cette opération est prévue du 21 au 24 février 2012.

V - MISE EN PLACE DU COMITE ELECTORAL CONSULTATIF

Le Président BRUN demande aux membres du conseil, en application de l'article 8-2 des statuts de l'université, de procéder à la désignation des membres du Comité Electoral qui est chargé d'assister le Président pour l'organisation de l'ensemble des opérations électorales. Il sera composé de la manière suivante :

→ 2 représentants enseignants - Deux candidatures ont été exprimées :
Monsieur Pierre BEYLOT et **Monsieur Philippe LOQUAY**.

→ 2 représentants BIATOS - Deux candidatures ont été exprimées :
Monsieur Claude JOLY et **Monsieur Antoine POLI**.

→ 2 représentants étudiants dont, de droit, le VP Etudiant **Monsieur Jérôme MASEGOSA** - Deux candidatures ont été déposées :
Monsieur Charley GIRON et **Monsieur Timothée DUVERGER**.

Monsieur le Président invite les membres du Conseil à voter pour désigner le deuxième représentant étudiant.

➡ Le Conseil d'Administration a élu Monsieur Charley GIRON au Comité Electoral Consultatif avec 14 voix contre Monsieur Timothée DUVERGER 10 voix.

Le Président BRUN propose ensuite de passer au vote à main levée sur la mise en place du Comité Electoral Consultatif.

Ne prend pas part au vote	: 0
Abstention	: 1
Contre	: 0
Pour	: 23

→ Le Conseil d'Administration adopte la composition du Comité Electoral Consultatif.



VI - QUESTIONS DIVERSES

M. RAMBAUD informe le Conseil d'Administration du principe du déploiement d'une nouvelle génération de carte Aquirpass pour les personnels de l'établissement. Cette carte, outre les services « classiques » d'accès aux restaurants du CROUS et d'emprunt des documents à la bibliothèque, sera notamment le support d'un nouveau programme de contrôles d'accès (parkings, locaux techniques, salles informatiques, laboratoires de langues, ...). Il propose d'adopter un tarif, fixé à 10 euros, en cas de renouvellement consécutif à une perte de la carte.

Le Président BRUN propose de passer au vote du tarif de 10 euros en cas de perte de la carte Aquirpass.

Ne prend pas part au vote	: 0
Abstentions	: 5
Contre	: 0
Pour	: 19

➡ Le Conseil d'Administration adopte le tarif de 10 euros pour le renouvellement de la carte Aquirpass en cas de perte.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président clôt la séance à 10 H 45.

Le Président,

Patrice BRUN